

COMMUNE DE MORSIGLIA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU MARDI 22 AVRIL 2025 AU JEUDI 22 MAI 2025

AFFÉRENTE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°03/2025 en date du 31 mars 2025, madame le Maire de Morsiglia a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de Morsiglia.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 22 avril 2025 au jeudi 22 mai 2025 inclus.

Par décision n°E25000009 / 20 du Tribunal Administratif de Bastia, monsieur Antony Hottier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie de Morsiglia du mardi 22 avril 2025 au jeudi 22 mai 2025 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la mairie, à savoir :

Les mardis et vendredis de 9h00 à 11h30

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Morsiglia et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Morsiglia, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur – 670 Strada San Colombano – lieu-dit Casuccio – 20238 Morsiglia.

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le 22 mai 2025, date de clôture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6167>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6167@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public les jours, heures et lieux suivants :

- Mardi 22 avril de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia
- Mardi 29 avril de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia
- Mercredi 07 mai de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia
- Mercredi 14 mai de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia
- Jeudi 22 mai de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia

Le commissaire enquêteur peut en outre, pendant toute la durée de l'enquête : recevoir toute information et document ; visiter les lieux concernés (à l'exception des lieux d'habitation), après en avoir informé au préalable les propriétaires et occupants ; entendre toute personne concernée par le projet et convoquer les personnes dont il juge l'audition utile ; organiser toute réunion d'information nécessaire.

Le commissaire enquêteur peut en outre, pendant toute la durée de l'enquête : recevoir toute information et document ; visiter les lieux concernés (à l'exception des lieux d'habitation), après en avoir informé au préalable les propriétaires et occupants ; entendre toute personne concernée par le projet et convoquer les personnes dont il juge l'audition utile ; organiser toute réunion d'information nécessaire.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Morsiglia. La personne devra adresser sa demande auprès de Madame le maire de Morsiglia - Mairie de Morsiglia – 670 Strada San Colombano – lieu-dit Casuccio – 20238 Morsiglia.

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été soumise à une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera adressée à monsieur le préfet du Département de Haute-Corse et à monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la mairie des documents.

Les informations relatives à cette enquête publique peuvent être demandées en mairie de Morsiglia auprès de Madame le maire de Morsiglia - Mairie de Morsiglia – 670 Strada San Colombano – lieu-dit Casuccio – 20238 Morsiglia.

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département. Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête. Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commissaire enquêtrice, seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Maire, Marie-Josée Pieralli